

Lettre de la Sécurité Routière

Editorial

Avec dix actions de sensibilisation à la sécurité routière, le mois de juin a été, comme traditionnellement, intense en matière de prévention. Nous avons dans cette lettre choisi de mettre en lumière deux événements inédits. Pour la première fois, des entreprises de transport dans le département ont signé la charte des 7 engagements. Il est essentiel que de nouvelles suivent et nous travaillons en ce sens avec l'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

De plus, à l'occasion de la fête de la musique, une opération spéciale a été menée en partenariat avec les cafés-restaurants et discothèques de Poitiers, Châtelleraut, Migné-Auxances et Chauvigny, pour sensibiliser les consommateurs d'alcool à la prudence. Trois accidents mortels sont survenus depuis le début de l'année avec des conducteurs présentant une alcoolémie illégale. L'alcool au volant concerne toutes les générations, particulièrement les 25-34 ans et cet événement festif était l'occasion de les toucher directement. Je remercie les bénévoles du collectif Ekinox qui se sont associés à cette action de communication à l'entrée dans la période estivale,

propice aux soirées alcoolisées.

Bonne route, en toute sécurité.



Cécile Geneste, directrice de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

N° 57 - juin/juillet 2019

L'info du mois

Piétons et assimilés

En matière de sécurité routière, les piétons sont considérés comme des usagers vulnérables. 471 sont décédés en France en 2018, soit presque 14% des tués sur la route.

Pour assurer au mieux leur sécurité, le code de la route a sanctuarisé des secteurs de déplacement afin de les maintenir à distance des véhicules.

Ils doivent utiliser les trottoirs s'ils existent, ne pas stationner sur la chaussée, utiliser les passages pour piétons, où ils détiennent une priorité absolue dès lors qu'ils manifestent leur intention de traverser. S'ils doivent emprunter la chaussée, ils doivent demeurer au plus près de ses bords (on doit leur réserver une distance de sécurité d'au moins 1 mètre) et le moins longtemps possible (traverser la route en perpendiculaire...).



Tout autre usager est exclu de leurs espaces (à l'exception des enfants de moins de 8 ans à vélo), toutefois, certains usagers de véhicules non motorisés, tel que des trottinettes, skateboard, fauteuil roulant, piéton tenant son vélo à la main, sont assimilés à cette catégorie. Ils bénéficient des mêmes avantages et se doivent de respecter les mêmes contraintes.

Suite page 2

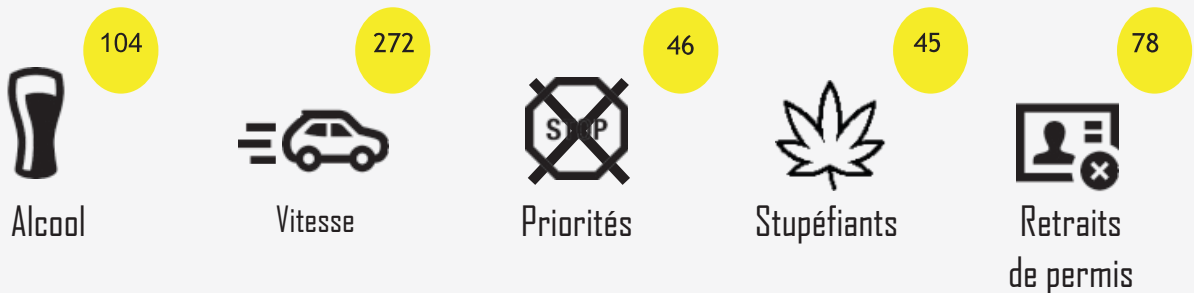
Le développement de l'usage des engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (tels que trottinette électrique, overboard) a exposé les piétons à de nouveaux risques compte-tenu du flou entourant, jusque-là, la prise en compte administrative de leur utilisation.

En effet, seuls peuvent être assimilés aux piétons les EDP non motorisés. Ces engins, ne rentrant pas dans une catégorie définie du code de la route, étaient donc jusqu'à présent exclus de son champ d'application et donc d'un usage sur toutes les voies publiques.

Pour remédier aux difficultés d'une situation de fait, les pouvoirs publics ont donc pris des dispositions applicables à la rentrée 2019, visant à encadrer la pratique de ces engins. Un décret créera des dispositions nouvelles dans le code de la route. Il reconnaîtra les EDP motorisés comme une nouvelle catégorie d'engins.

À cette date leur usage ne sera autorisé que sur la chaussée, ou voie réservée aux cycles en agglomération, ou sur voie verte ou réservée aux cycles hors agglomération, soumis au port d'équipement de protection individuel (EPI), à la détention d'accessoire de sécurité (feux, avertisseur sonores...). Cette réglementation, adaptable selon les agglomérations, se rapprochera de celle des cycles pour protéger leurs usagers et les piétons.

Bilan des infractions du mois



Actualités

Bars et discothèques mobilisés pour la fête de la musique

Le 21 juin, 22 bars, cafés-restaurants et discothèques ont participé à une opération de communication sur la conduite sous l'empire de l'alcool. Outre un affichage spécifique, le personnel a revêtu un T-shirt portant le message "Quand on tient à quelqu'un, on le retient". Les consommations étaient disposées sur des sous-bocks rappelant le taux limite pour les permis probatoires. De plus, les clients identifiés comme des "Sam" bénéficiaient d'offres sur les softs.

Parallèlement, une sensibilisation et un jeu-concours ont été menés par des IDSR et le collectif Ekinox en centre ville de Poitiers. Les lots des partenaires (parcs de loisirs, parcs animaliers, association sportive) visaient à proposer des activités conviviales entre amis, permettant de se divertir par des biais alternatifs aux soirées alcoolisées.



Actualités

Fête de la musique (suite)

La préfecture remercie les établissements qui ont participé à l'opération et les partenaires du jeu concours.

Les établissements : la Grand Goule, la Tomate Blanche, la Discothèque Les Salons, la Manuf, le PLB, la Minute Blonde, le Room Club, le Wallaby's Pub, la Cervoiserie, l'Envers du Bocal, Au WC, la Moustache, le Caribou, le BHV, l'Industrie, la Coupole, la Gitane, le Buckingham, le Bourbon, le Café de l'espérance, le Merle Moqueur, l'Entracte.

Les partenaires : le Parc du Futuroscope, Escape Game, Fun Forest, Aven'Thuré, Game Parc, la Planète des crocodiles, Défi Planet', la Vallée des singes, le Parc de la Belle, le Cormenier, le Stade Poitevin.







Signature des 7 engagements

Le 11 juin, les représentants de quatre organismes ont signé les 7 engagements en faveur de la sécurité routière. ACOLEVA-Centre ouest levage, les Transports GENDRON, les Transports MAROT et Habitat 86 ont ainsi décidé de s'engager pour la sécurité de leurs salariés.

Cet événement porte à 16 le nombre d'organismes signataires de la charte dans le département.



Bilan de l'accidentalité

	Jun 2018	Jun 2019		Janvier à juin 2018	Janvier à juin 2019	
 Accidents	16	25	+ 9	135	139	+ 4
 Tués	1	1	+ 0	9	12	+ 3
 Blessés	23	38	+ 15	199	169	- 30
 Dont blessés hospitalisés	9	10	+ 1	73	82	+ 9

Zoom sûr...



Jean-Marie EPAILLARD, retraité

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Aujourd'hui je suis jeune retraité, mais pendant toute ma vie professionnelle étant gérant d'une société de marketing et de communication, j'ai fait beaucoup de kilomètres en voiture pour rencontrer mes clients. Mes déplacements se faisaient sur toute la France. Pendant quatre ans et demi j'ai assuré la présidence des Dirigeants Commerciaux de France. Les membres de cette association sont de grands voyageurs et parcourent de nombreux kilomètres.

En outre, j'évolue depuis quelques années dans le milieu de la route. J'ai intégré l'ACO (Automobile Club de l'Ouest) et j'interviens à "Sport et Collection", ainsi qu'à la Journée Nationale des Véhicules d'Epoque à Châtellerauld, en tant que speaker.

Je suis le responsable du Village Départ au Tour Cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine. Dans le cadre de mes activités à l'ACO, j'ai échangé avec un autre membre, qui est IDSR. J'ai alors décidé de suivre la formation et je suis devenu IDSR, depuis plus d'un an maintenant.

J'interviens pour l'instant dans les écoles primaires et les collèges et je découvre le métier en tandem. Je suis sensibilisé à la jeunesse pour le partage de la voie publique (piétons et vélos). Je continue mon perfectionnement en découvrant les ateliers traitant de l'alcool au volant. Je suis également intéressé par l'évolution du Code de la route et à la sensibilisation auprès des seniors. Mon but est surtout de faire changer le comportement dangereux de certains.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Après avoir effectué certains ateliers ma préférence va vers le milieu scolaire. De plus, je suis intéressé pour l'aide aux seniors et souhaite faire changer certaines habitudes, car celles-ci sont une seconde nature chez certaines personnes. En tant qu'homme de communication j'apprécie beaucoup le temps laissé aux débats et aux questions pour expliquer par exemple le partage de la route (camions, voitures, motos, vélos, trottinettes, piétons).

Agenda

5 et 7 juillet : contrôles routiers médiatisés
29 et 30 août : Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière

www.vienne.gouv.fr

pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux

 facebook.com/Prefet86/

 twitter.com/Prefet86

 instagram.com/prefet86/